Nations Unies A/69/111

Assemblée générale

Distr. générale
26 juin 2014
Français
Original: anglais

Soixante-neuvième session
Point 107 de la liste préliminaire annotée*
Contrôle international des drogues

Coopération internationale face au problème mondial de la drogue

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 68/197 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-neuvième session, un rapport sur l'application de cette résolution. Il donne un aperçu de la situation mondiale en matière de drogues, ainsi que de l'exécution des activités prescrites pour lutter contre la drogue au niveau international. Il apporte également des informations sur les conclusions de l'examen de haut niveau des progrès réalisés par les États Membres dans l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, auquel a procédé la Commission des stupéfiants en 2014, et contient des recommandations visant à aider l'Assemblée à préparer la session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016.

* A/69/100.

V.14-04362 (F)

Merci de recycler

Table des matières

		Page
I.	Introduction	3
II.	Aperçu de la situation mondiale en matière de drogues	4
III.	Coopération internationale face au problème mondial de la drogue	6
	A. Mesures prises par la Commission des stupéfiants	6
	B. Mesures prises par les organes subsidiaires	7
	C. Mesures prises par les États parties	7
IV.	Réduction de la demande et mesures connexes	7
	A. Réduction de l'usage illicite de drogues et de ses conséquences sanitaires et sociales	7
	B. Accès aux traitements, aux soins de santé et aux services sociaux, et prévention du VIH/sida et des autres maladies liées aux drogues	8
	C. Accès aux drogues placées sous contrôle à des fins médicales	10
V.	Réduction de l'offre et mesures connexes	10
	A. Coopération internationale et régionale pour lutter contre le problème mondial de la drogue et principe de la responsabilité commune et partagée	10
	B. Stratégies viables de lutte contre les cultures illicites de plantes utilisées pour la production de stupéfiants et de substances psychotropes	11
VI.	Lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire	12
VII.	Collecte de données et recherche	13
VIII.	Coopération interinstitutions	15
IX.	Évaluation des progrès réalisés dans l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue	16
X.	Gouvernance et situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	18
XI.	Recommandations	19

I. Introduction

1. Le présent rapport, établi en application de la résolution 68/197 de l'Assemblée, donne un aperçu de la situation mondiale en matière de drogues ainsi que de l'exécution par les États Membres, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), d'autres entités du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales concernées, des activités prescrites pour lutter contre la drogue au niveau international. Il suit la structure de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue[1], en ce qu'il met en avant les priorités guidant les États Membres et l'ONUDC. Il apporte également des informations sur les conclusions de l'examen de haut niveau de l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action auquel a procédé la Commission des stupéfiants en 2014, et contient des recommandations visant à aider l'Assemblée à préparer la session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016.

2. Le rapport donne un aperçu des efforts accomplis par l'ONUDC pour adopter une approche équilibrée et intégrée du contrôle des drogues et de la lutte contre le crime, dans le cadre de l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies pour promouvoir l'état de droit, la justice, les droits de l'homme, la santé et le développement. Les activités de l'Office sont guidées par le cadre stratégique pour la période 2014-2015 et la stratégie à moyen terme pour la période 2012-2015, adoptée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2012/12, ainsi que par l'approche-programme intégrée, qui régit le fonctionnement de l'ONUDC aux niveaux national, régional, interrégional et mondial.

3. Au niveau mondial, l'ONUDC met en œuvre des programmes thématiques à l'appui de la ratification et de l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant et les Règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.

4. Au niveau régional, l'ONUDC s'emploie à promouvoir la coopération transfrontalière ainsi que des programmes et initiatives régionaux entre pays partenaires. À ce jour, il a lancé 10 programmes régionaux intégrés, pour l'Amérique centrale, les Caraïbes, les États arabes, l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique australe, l'Europe du Sud-Est, l'Afghanistan et les pays voisins, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est. Il a également commencé à mettre en œuvre une approche interrégionale, qui établit des liens entre différents programmes régionaux.

5. Au niveau national, l'Office aide les États Membres à améliorer leurs capacités normatives, institutionnelles et opérationnelles. À la demande des États Membres, il a continué de fournir une assistance pour la rédaction de textes de lois nationaux en vue de l'application des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Il a notamment apporté une assistance pour appuyer

[1] Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 8* (E/2009/28), chap. I, sect. C.

l'adoption ou la révision de textes de lois nationaux en Albanie, au Bhoutan, au Libéria, à Timor-Leste, en Ukraine et au Viet Nam.

II. Aperçu de la situation mondiale en matière de drogues

6. Les informations contenues dans cette section s'appuient principalement sur le contenu des réponses reçues par l'ONUDC à la partie IV (offre illicite de drogues) du questionnaire destiné aux rapports annuels, et qui ont été soumises par les gouvernements pour 2012 et les années précédentes. La présentation annuelle de réponses au questionnaire est obligatoire en vertu des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Les informations qui en sont tirées sont complétées par celles contenues dans les rapports relatifs aux saisies importantes de drogues fournis par les États à l'ONUDC en 2012/2013, les rapports des enquêtes sur la surveillance des cultures illicites effectuées par l'ONUDC en partenariat avec les gouvernements participants, les publications nationales officielles, les données fournies par l'ONUDC lors des réunions régionales des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues et les données publiées par les organisations internationales et régionales.

Production, trafic et usage illicites d'opium

7. La superficie totale des cultures illicites de pavot à opium était de 296 720 hectares en 2013, niveau le plus élevé depuis 1998. La plus forte hausse a été observée en Afghanistan, où la superficie des cultures de pavot à opium a augmenté de 36 %. La production potentielle d'opium en 2013 est estimée à 6 883 tonnes, soit le même niveau que l'on a observé en 2008. En conséquence, la production potentielle d'héroïne est également passée à 558 tonnes, soit une progression comparable à celle de 2008.

8. Après une forte augmentation en 2011, les saisies mondiales d'héroïne et de morphine illicite ont baissé en 2012, bien qu'elles restent supérieures aux niveaux de 2010 et des années précédentes. La baisse générale était principalement due à la baisse des saisies en Asie du Sud-Ouest. Les saisies d'héroïne ont toutefois augmenté dans nombre d'autres régions, principalement en Europe orientale et du Sud-Est, en Asie du Sud et en Océanie.

9. Les opiacés et les opioïdes restent les drogues qui entraînent le plus de décès dans le monde. Si l'usage d'opiacés est resté stable ou a baissé en Europe occidentale et en Europe centrale, il montre, selon les observations, des signes d'accroissement en Amérique du Nord.

Fabrication, trafic et usage illicites de cocaïne

10. La superficie nette estimée des cultures de cocaïer dans le monde était au 31 décembre 2012 à son niveau le plus bas depuis les premières estimations en 1990: 133 700 ha, soit une baisse de 14 % par rapport à la superficie estimée des cultures en 2011. Les saisies mondiales de cocaïne, qui étaient de 634 tonnes en 2011, sont passées à 671 tonnes en 2012. L'augmentation la plus importante et les plus grandes quantités de cocaïne saisies ont été observées en Amérique du Sud et en Europe centrale et occidentale.

11. L'usage de cocaïne reste toujours relativement concentré dans les Amériques, en Europe et en Océanie, la cocaïne produite dans le monde l'étant pour la plupart dans trois pays d'Amérique du Sud. Bien que l'importance de l'usage de cocaïne en Afrique et en Asie ne soit prouvée de manière concluante, des avis d'experts indiquent que de nouveaux foyers d'usage de cocaïne pourraient être en train de voir le jour dans ces deux régions, du fait de l'augmentation du trafic qui transite l'Afrique.

Production, trafic et usage illicites du cannabis

12. La demande d'herbe de cannabis est souvent satisfaite par la production locale, ce qui, comparé à d'autres drogues illicites d'origine végétale, entraîne des modes de trafic plus localisés.

13. Les saisies mondiales d'herbe de cannabis ont baissé en 2012 en raison d'une réduction des quantités saisies en Amérique du Nord. L'usage mondial de cannabis semble avoir régressé, reflétant ainsi pour une bonne part la baisse des estimations d'usage de cannabis signalée par un certain nombre de pays d'Europe centrale et occidentale. Parallèlement, de plus en plus de consommateurs de cannabis demandent à être traités chaque année.

Fabrication et trafic illicites de stimulants de type amphétamine et de nouvelles substances psychoactives, et augmentation du détournement de précurseurs

14. Depuis 2010, la montée des saisies de stimulants de type amphétamine semble en indiquer une expansion rapide du marché mondial, le total du nombre de saisies ayant augmenté de plus de 80 % pour atteindre plus de 135 tonnes en 2012. Cette augmentation est principalement due à l'accroissement des saisies mondiales de méthamphétamine, particulièrement en Asie de l'Est et du Sud-Est et en Amérique du Nord, avec, au cours de la même période, un doublement des saisies mondiales de stimulants de type amphétamine qui sont passées à 107 tonnes en 2012.

15. L'Afrique de l'Ouest occupe désormais une place importante pour ce qui est de la fabrication de méthamphétamine, introduite clandestinement par la suite en Asie de l'Est et du Sud-Est. L'Asie du Sud-Ouest s'est également imposée comme une région de fabrication de méthamphétamine destinée à l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

16. Des saisies de grandes quantités d'amphétamine continuent d'être signalées au Moyen-Orient.

17. Les saisies d'"ecstasy" ont augmenté en 2012, les quantités les plus importantes ayant été saisies en Asie de l'Est et du Sud-Est, puis en Europe, soit pour les deux régions plus de 80 % des saisies mondiales.

18. Les nouvelles substances psychoactives sont apparues dans le monde entier à un rythme sans précédent. En 2013, l'apparition de 348 nouvelles substances psychoactives, dans 94 pays au total, toutes régions confondues, avait été signalée à l'ONUDC. Le marché de ces substances est très dynamique, et un certain nombre de ces drogues sont de nature éphémère. Pour y faire face, les États Membres ont adopté, au niveau national, différentes mesures législatives.

III. Coopération internationale face au problème mondial de la drogue

A. Mesures prises par la Commission des stupéfiants

19. Conformément au paragraphe 40 de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et à la résolution 56/12 de la Commission des stupéfiants, le débat de haut niveau de la cinquante-septième session de la Commission s'est tenu les 13 et 14 mars 2014, avec la participation de 129 États au total.

20. Au cours du débat de haut niveau, les États Membres ont eu un débat général sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action et des tables rondes sur les trois axes clefs du Plan d'action, à savoir: a) réduction de la demande: réduction de l'usage illicite de drogues et de la toxicomanie selon une approche globale; b) réduction de l'offre: réduction de l'offre illicite de drogues, contrôle des précurseurs et des stimulants de type amphétamine, éradication des cultures illicites et développement alternatif; et c) coopération internationale: lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire.

21. Les ministres et représentants des gouvernements participant au débat de haut niveau ont adopté la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action. La Déclaration ministérielle conjointe souligne l'importance de la santé, ainsi que de la prévention et du traitement de la toxicomanie, y compris la protection contre le VIH, comme envisagé par les conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Elle reconnaît que des progrès ont été réalisés, mais que des difficultés persistantes et nouvelles se posent en matière de réduction de la demande et de l'offre de drogues, de lutte contre le blanchiment d'argent et de promotion de la coopération judiciaire. La Déclaration constitue une base solide sur laquelle on pourrait s'appuyer pour poursuivre les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016.

22. À sa cinquante-septième session ordinaire, la Commission a adopté 11 résolutions sur des questions allant de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif à la promotion d'une société exempte de drogues par le sport, la promotion de la prévention de l'usage des drogues et du processus de guérison des troubles liés à l'usage de substances, et le renforcement de la coopération internationale aux fins de l'identification de nouvelles substances ainsi que de la communication d'informations y relatives. La résolution 57/5 de la Commission, intitulée "Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016", a ouvert la voie aux préparatifs de la session extraordinaire et précisé le rôle que la Commission doit jouer à cet égard.

23. À sa cinquante-septième session, la Commission des stupéfiants a décidé d'inscrire l'*alpha*-phénylacétoacétonitrile (APAAN) et ses isomères optiques au Tableau I de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants

et de substances psychotropes de 1988. De plus, la Commission a décidé de ne pas transférer le dronabinol et ses stéréoisomères du Tableau II au Tableau III de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes.

B. Mesures prises par les organes subsidiaires

24. Les organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants ont tenu cinq réunions en 2013: la dixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, tenue à Vienne du 2 au 5 juillet; la vingt-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, tenue à Addis-Abeba du 16 au 20 septembre; la vingt-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, tenue à Quito du 30 septembre au 4 octobre; la trente-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique, tenue à Bangkok du 21 au 24 octobre; et la quarante-huitième session de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, tenue à Vienne du 25 au 28 novembre.

25. Les organes subsidiaires ont examiné les problèmes de détection et de répression les plus importants de leur région et ont passé en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations formulées lors des sessions précédentes. Ils ont également formulé, à l'intention de la Commission, des recommandations sur divers aspects de la réduction de l'offre et de la demande de drogues.

C. Mesures prises par les États parties

26. L'État plurinational de Bolivie a présenté en 2013 son instrument d'adhésion à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972, et Timor-Leste a adhéré à la Convention de 1988 en 2014.

IV. Réduction de la demande et mesures connexes

A. Réduction de l'usage illicite de drogues et de ses conséquences sanitaires et sociales

27. L'Office a poursuivi, dans 38 pays, sa collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour ce qui est d'améliorer la portée et la qualité des services de traitement et de prise en charge des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues, sur la base de données scientifiques et dans le respect des normes éthiques. Il a continué de promouvoir les services de traitement volontaires dans un cadre de vie normal plutôt que la prison et les séjours imposés en centres de détention.

28. Un document de synthèse de l'ONUDC et de l'OMS sur la prévention et la réduction de la mortalité par surdose a été publié et présenté à la Conférence

internationale sur la réduction des risques tenue à Vilnius en juin 2013 et à la session de la Commission des stupéfiants en mars 2014.

29. Le travail relatif aux enfants en contact avec la drogue dès leur plus jeune âge s'est également poursuivi, avec la mise en place de traitements et de mesures de protection sociale dans quatre pays; c'est par ailleurs à cette question qu'un groupe d'experts réuni dans le cadre de l'Initiative du Pacte de Paris s'est intéressé en octobre 2013.

30. En ce qui concerne les femmes, l'OMS a publié des principes directeurs sur la gestion des troubles liés à l'usage illicite de drogues pendant la grossesse dans le cadre d'un projet soutenu par l'ONUDC. Les principes directeurs ont été lancés au cours de session de la Commission des stupéfiants tenue en mars 2014, en même temps que le projet de principes directeurs sur la prévention et le traitement de la toxicomanie chez les filles et les femmes.

31. L'Office élabore actuellement des normes internationales en matière de traitement de la toxicomanie, ainsi que, à l'intention des décideurs, des outils de formation sur des politiques de contrôle des drogues équilibrées et axées sur la santé.

32. Par son initiative intitulée "Stratégie de prévention et décideurs politiques", l'ONUDC a favorisé la planification, sur la base des normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues, de systèmes nationaux améliorés de prévention dans 20 pays. Le programme de formation aux compétences familiales a été étendu et touche désormais 15 pays, où l'ONUDC et les ministères de la santé pilotent un système complet de prévention en milieu scolaire et auprès des familles et une évaluation préliminaire indique une baisse statistiquement significative des facteurs de risque et de la toxicomanie. De plus, l'Office commence à élaborer des principes directeurs et des outils de formation sur l'évaluation d'initiatives de prévention de l'usage de drogues.

33. Grâce aux médias sociaux et à des bourses offertes par le Centre japonais pour la prévention de l'abus des drogues, l'Initiative pour les jeunes a mobilisé environ 1,2 million de jeunes dans 25 pays et organisé un forum auquel ont participé plus de 40 jeunes âgés de 14 à 24 ans venant de plus de 30 pays. Une déclaration du forum a été présentée aux délégations lors du débat de haut niveau de la cinquante-septième session de la Commission des stupéfiants, en mars 2014.

34. Par le biais de ses programmes nationaux, régionaux et mondiaux, l'ONUDC a soutenu les actions de prévention et de traitement de la toxicomanie dans 57 pays au total, au moyen notamment de son tout nouveau projet visant à appuyer la réduction de la demande de drogues illicites dans les Andes.

B. Accès aux traitements, aux soins de santé et aux services sociaux, et prévention du VIH/sida et des autres maladies liées aux drogues

35. L'ONUDC a renforcé sa capacité à aider les pays à élargir rapidement la prestation de services de réduction des risques dans le contexte du VIH, notamment de sensibilisation, d'assistance technique et de renforcement des capacités. Il a identifié, en consultation avec les parties prenantes nationales, dont des organisations de la société civile, certains domaines stratégiques dans lesquels il

offre l'avantage comparatif d'être le mieux à même de contribuer à la réalisation de l'objectif fixé dans la Déclaration politique de 2011 de l'Assemblée générale sur le VIH et le sida de réduire de 50 % d'ici à 2015 le taux de transmission du VIH parmi les usagers de drogues injectables.

36. L'ONUDC a identifié, en partenariat avec des organisations mondiales et régionales de la société civile, 24 pays à forte priorité concernant l'usage de drogues par injection et le VIH, dans lesquels il concentre ses efforts et ses ressources pendant la période 2013-2015 Ces pays ont été sélectionnés après une analyse a) des données épidémiologiques sur l'usage de drogues par injection et le poids du VIH, notamment dans les prisons; b) de leur empressement à mettre en place l'environnement politique et législatif permettant la prestation de services essentiels tels que les programmes d'aiguilles et de seringues, les traitements de substitution aux opiacés, les programmes de distribution de préservatifs et les traitements antirétroviraux; et c) des ressources affectées aux niveaux national et international, notamment humaines et financières.

37. L'ONUDC a recommandé le renforcement des politiques et programmes relatifs au VIH destinés aux consommatrices de drogues, ainsi que la suppression des obstacles à l'accès à des services complets via la réalisation d'évaluations des besoins concernant les services sexospécifiques à l'intention des consommatrices de drogues et des partenaires sexuelles des hommes qui font usage de drogues injectables. Un document de politique générale et un guide pratique sur les services sexospécifiques de prise en charge du VIH à l'intention des consommatrices de drogues ont été élaborés. Les capacités des prestataires à dispenser des services fondés sur des données factuelles et sexospécifiques aux consommatrices de drogues et aux femmes détenues ont été renforcées dans plusieurs pays, par exemple, en Afghanistan, en Inde, au Népal, au Pakistan et en Ukraine.

38. L'ONUDC a élaboré un programme de formation visant à sensibiliser les agents des services de détection et de répression à la réduction des risques dans le contexte du VIH et à mieux leur faire comprendre la manière dont les pratiques de détection et de répression peuvent influencer l'accès des usagers de drogues injectables aux services de prévention, de traitement et de soins du VIH. Des ateliers de pilotage du programme ont été organisés dans 10 pays à forte priorité. Le programme vise à institutionnaliser la formation sur le VIH dans le cadre de l'enseignement dispensé dans les écoles nationales de police, et à améliorer les partenariats en matière de réduction des risques entre les services de détection et de répression, les organisations de la société civile, le secteur social, le secteur de la santé et les autres secteurs concernés.

39. Pour encourager la hausse des investissements nationaux en matière de réduction des risques, l'ONUDC, la Banque mondiale et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ont organisé une réunion sur l'économie et le financement de stratégies efficaces de réduction des risques dans le contexte du VIH pendant la Conférence internationale sur la réduction des risques, qui s'est tenue à Vilnius en juin 2013 et qui a rassemblé de hauts responsables d'Azerbaïdjan, de Géorgie, de République de Moldova, du Tadjikistan et d'Ukraine, le Ministre des finances du Kirghizistan, ainsi que des experts de haut niveau du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, de l'ONUSIDA, de l'ONUDC, de la Banque mondiale et de l'OMS.

40. En 2013, l'ONUDC a actualisé les estimations mondiales sur l'usage de drogues par injection et le VIH parmi les usagers de drogues injectables, et a établi des partenariats avec l'ONUSIDA, l'OMS, la Banque mondiale et des organisations de la société civile en vue d'améliorer encore les données mondiales sur le VIH et l'usage de drogues par injection, et sur les services de prise en charge du VIH destinés aux usagers de drogues injectables. L'ONUDC a officialisé sa collaboration avec des organisations de la société civile concernant le partage d'informations stratégiques sur les usagers de drogues injectables et le VIH et a encouragé ces organisations à déployer des efforts au niveau mondial pour améliorer les méthodes d'estimation des données relatives à l'usage des drogues et au VIH.

C. Accès aux drogues placées sous contrôle à des fins médicales

41. En application de la résolution 54/6 de la Commission des stupéfiants, l'ONUDC a entrepris de revoir la section de la Loi type relative à l'accès aux drogues placées sous contrôle à des fins médicales et entamé une collaboration avec l'OMS et l'Union internationale contre le cancer en vue d'expérimenter un ensemble d'interventions dans trois pays. À titre d'exemple au niveau national, au début de 2014, au Ghana, des parties prenantes importantes ont pris des mesures dans des domaines liés à la politiques, à la législation, à la disponibilité des médicaments de prescription, à l'éducation, au renforcement des capacités des professions de soins de santé et la sensibilisation au niveau local.

V. Réduction de l'offre et mesures connexes

42. À la demande des États Membres, l'ONUDC fournit une assistance technique en vue de renforcer les capacités des autorités judiciaires et des autorités chargées de la détection et de la répression pour lutter contre le trafic illicite des drogues, améliorer le contrôle aux frontières et combattre le blanchiment du produit du crime. Une assistance est apportée pour appuyer la Convention de 1988, la Convention contre la criminalité organisée et la Convention contre la corruption. Les programmes prévoyant des moyens de subsistance alternatifs sont également une composante importante des stratégies de réduction de l'offre illicite de drogues.

A. Coopération internationale et régionale pour lutter contre le problème mondial de la drogue et principe de la responsabilité commune et partagée

43. Par le biais de son programme thématique de lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues, l'ONUDC fournit une assistance technique ayant pour but de renforcer les capacités de lutte contre les stupéfiants dont disposent les services nationaux compétents en Afrique de l'Ouest, en Asie du Sud-Est, en Amérique centrale et du Sud, en Asie centrale, en Afghanistan et au Pakistan, et il appuie les efforts visant à développer la coordination et l'échange d'informations sur le contrôle des précurseurs et sur certains groupes de trafiquants transnationaux.

44. L'ONUDC s'emploie à promouvoir la coopération régionale en matière de détection et de répression notamment en mettant en place et en soutenant des centres régionaux tels que le Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale, la cellule de planification conjointe d'Afghanistan, d'Iran (République islamique d') et du Pakistan, et le Centre de renseignements en matière criminelle pour la lutte antidrogue du Conseil de coopération du Golfe. Ces centres régionaux offrent en priorité des plates-formes de partage de renseignement criminel et de coordination d'opérations multilatérales. Des demandes émanent d'Asie du Sud, d'Afrique de l'Ouest et d'autres régions pour une assistance à la mise en place de plates-formes régionales similaires de coopération en matière de détection et de répression.

45. Afin de renforcer la coopération interrégionale, l'ONUDC favorise également la coopération entre ces centres régionaux, ainsi qu'avec des organisations internationales et d'autres organisations régionales, telles que l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Office européen de police (Europol), le Centre de détection et de répression en Europe du Sud-Est, l'Association des chefs de police des États membres de l'ASEAN (ASEANOPOL), entre autres. Cette initiative, appelée "réseau des réseaux", vise à construire et à renforcer des liens de coopération entre ces entités, ainsi qu'à mettre en synergie leurs atouts communs dans la lutte contre la criminalité organisée en général et le trafic de drogues en particulier.

46. En partenariat avec l'OMD, l'ONUDC met en œuvre des programmes d'assistance technique pour faire face à la menace de la criminalité organisée et du trafic illicite des drogues par conteneurs maritimes. Le Programme mondial de contrôle des conteneurs aide les services de détection et de répression à identifier et à inspecter les conteneurs maritimes à haut risque grâce à la sélection ciblée qu'effectuent les unités interinstitutions spécialisées, mises en place et formées dans le cadre de l'initiative. À ce jour, le Programme est opérationnel dans 20 États Membres et il est prévu de l'élargir à de nouvelles régions. Les ports participants peuvent communiquer et coopérer grâce à la plate-forme ContainerComm de l'OMD, outil de communication crypté et accessible sur Internet qui permet une communication normalisée et sécurisée, en temps réel, de données telles que messages d'avertissement, rapports de saisies, retours d'informations, alertes et autres informations pertinentes en matière de détection et répression.

B. Stratégies viables de lutte contre les cultures illicites de plantes utilisées pour la production de stupéfiants et de substances psychotropes

47. L'ONUDC continue d'encourager la coopération Sud-Sud et l'échange de données d'expérience entre les États Membres en matière de développement alternatif et fournit une assistance technique pour les programmes nationaux de développement alternatif. L'adoption par l'Assemblée générale, dans sa résolution 68/196, des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif, sur recommandation de la Commission des stupéfiants, donne aux États membres un cadre pour appliquer, contrôler et évaluer les activités de développement alternatif.

48. En Afghanistan, en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, au Myanmar, au Pérou et en République démocratique populaire lao, l'ONUDC a poursuivi son action contre les cultures illicites destinées à la production de drogues dans le cadre de programmes de lutte contre la drogue axés sur le développement.

49. En Colombie et au Pérou, les programmes de développement alternatif de l'ONUDC ont continué d'appuyer les petites entreprises dirigées par des agriculteurs, améliorant ainsi la situation économique et sociale des familles dans les régions de culture du cocaïer. En 2013, uniquement au Pérou, l'ONUDC a aidé à mettre en culture 5 882 ha de palmiers, 2 200 ha de cacao et 300 ha de café ainsi que d'importantes zones de reforestation.

50. En Afghanistan, l'adoption de techniques de récupération de l'eau dans le district de Kohsan a entraîné la baisse de l'érosion des sols et permis de réaliser d'importantes économies de ressources en eau, ce qui a amélioré la qualité de vie des familles concernées. On estime que dans ces régions, l'efficacité de l'utilisation des sols a augmenté de plus de 10 %, et celle de l'utilisation de l'eau de plus de 20 %.

51. En République démocratique populaire lao et au Myanmar, les programmes de développement alternatif de l'ONUDC ont amélioré les conditions de vie des familles d'agriculteurs ciblées des régions de culture du pavot à opium en améliorant nettement la situation de la sécurité alimentaire, en multipliant les possibilités de gagner des revenus licites et en permettant l'accès à l'eau, aux services sanitaires, aux marchés et au crédit.

52. En novembre 2013, l'ONUDC, le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement et l'Agence allemande de coopération internationale ont organisé une réunion d'experts dont l'objectif était de s'ouvrir à de nouveaux partenaires dans le domaine du développement alternatif et de discuter des réussites et des difficultés. Des experts venus de Chine, d'Inde, du Guatemala, du Maroc, du Myanmar, du Nigéria et de la Fédération de Russie ont présenté leurs modèles et expériences pratiques de développement alternatif.

VI. Lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire

53. En 2013, dans le cadre de son Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, l'ONUDC a contribué à renforcer les capacités dans les domaines de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans 47 pays requérants de neuf sous-régions, au travers de formations, de conférences internationales et d'examens juridiques approfondis.

54. L'assistance que l'ONUDC continue de fournir comprend des formations adaptée aux besoins des autorités judiciaires, des unités de renseignement financier, des services de détection et de répression et des services douaniers et de contrôle aux frontières. Ces formations abordent les volets pratiques et opérationnels de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que la dislocation des flux financiers illicites.

55. L'ONUDC a continué d'apporter son soutien au Réseau du recouvrement d'avoirs du Groupe d'action financière d'Amérique du Sud contre le blanchiment de capitaux et au Réseau regroupant les autorités d'Afrique australe compétentes en matière de recouvrement d'avoirs. Le réseau interinstitutionnel Asie-Pacifique pour le recouvrement d'avoirs a été lancé en 2013 et l'Office a commencé à œuvrer avec les États Membres d'Afrique de l'Ouest à la création de réseaux similaires dans cette sous-région.

56. L'ONUDC a mis en place le Réseau international renforcé d'information sur le blanchiment de l'argent et sa Banque de données internationale contre le blanchiment de l'argent. De plus, les experts de l'ONUDC ont mené un projet de recherche conjoint avec le Groupe de travail international sur les flux financiers illicites liés aux opiacés afghans et participé à des conférences et ateliers sur ce sujet dans le cadre des travaux de l'ONUDC au titre de l'Initiative du Pacte de Paris.

57. L'ONUDC a également publié, avec la Banque mondiale et INTERPOL, une étude conjointe intitulée "Sur la trace des pirates: suivre la trace des flux financiers illicites provenant des faits de piraterie dans la région de la corne de l'Afrique" sur les flux financiers illicites provenant de la piraterie au large des côtes somaliennes. Des sessions de formation ont également été organisées dans les pays de la Corne de l'Afrique en association avec des partenaires comme le Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, la Banque mondiale et INTERPOL.

58. L'ONUDC, en collaboration avec le Secrétariat du Commonwealth et le Fonds monétaire international, a commencé à mettre à jour les dispositions types en vigueur sur le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, les mesures de prévention et le produit du crime pour les systèmes de *common law*.

59. La coopération judiciaire a été renforcée au travers d'une assistance technique aux coordonnateurs des plates-formes régionales pour les pays du Sahel, d'Amérique centrale et d'Afrique de l'Ouest, auxquels il a permis d'être plus efficaces lors des procédures d'extradition et d'entraide judiciaire en matière pénale.

VII. Collecte de données et recherche

60. L'ONUDC a continué de soutenir des pays en améliorant la disponibilité de données sur les drogues. En particulier, il a continué d'aider divers gouvernements à surveiller les cultures illicites et la production de drogues. En 2013, la Bolivie (État plurinational de), la Colombie, l'Équateur et le Pérou ont bénéficié d'un soutien technique pour la surveillance de la culture du cocaïer, la République démocratique populaire lao et le Myanmar pour la surveillance de la culture du pavot à opium et l'Afghanistan et le Mexique pour la surveillance de la culture du pavot à opium et de celle du cannabis.

61. Des conseils spécialisés ont été fournis sur la mise en place de systèmes de surveillance des drogues en Afrique de l'Ouest et de l'Est et la publication du premier rapport annuel sur la situation en matière de drogues en Afghanistan. L'ONUDC aide aussi des experts dans les pays à améliorer leurs capacités en matière de collecte et de communication de données.

62. Dans le *Rapport mondial sur les drogues 2014*, les nouvelles estimations produites conjointement par l'ONUDC, l'OMS, l'ONUSIDA et la Banque mondiale sur le nombre d'usagers de drogues par injection et le nombre de ces derniers qui sont porteurs du VIH revêtent une importance particulière. Le *Rapport mondial sur les drogues 2014* contient également une analyse de l'industrie chimique mondiale et des vulnérabilités potentielles susceptibles de faciliter le détournement de produits chimiques pouvant être utilisés pour fabriquer des drogues illicites.

63. En 2013, l'ONUDC a également publié trois rapports thématiques: *Opiate Flows through Northern Afghanistan and Central Asia: A Threat Assessment* (Évaluation de la menace liée aux flux d'opiacés par le nord de l'Afghanistan et l'Asie centrale), *The Illicit Drug Trade through South-Eastern Europe* (Le trafic illicite de drogues via l'Europe du Sud-Est) et *Impacts of Drug Use on Users and Their Families in Afghanistan* (Impact de l'usage de drogues sur les usagers et leurs familles en Afghanistan). Ces rapports ont été utilisés par les services de détection et de répression, les décideurs, les chercheurs et le grand public.

64. L'ONUDC, en collaboration avec l'OMS, l'OMD, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues et le Système mondial de surveillance du tabagisme des Centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis d'Amérique, a établi un rapport pour la quarante-cinquième session de la Commission de statistique sur l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des statistiques sur les drogues ((E/CN.3/2014/19 et Corr.1), qui a également été communiqué à la Commission des stupéfiants.

65. Conformément aux résolutions 56/4 et 57/11 de la Commission des stupéfiants, l'Office a mis en place le système d'alerte précoce de l'ONUDC, plate-forme mondiale accessible sur Internet pour surveiller, analyser et rendre compte des tendances en matière de nouvelles substances psychoactives, dans le cadre de son Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques: analyse, situation et tendances (SMART). La plate-forme sert également de base à l'élaboration de politiques efficaces reposant sur des faits avérés et à la mise en œuvre d'une collaboration avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux tels que l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies et l'OMS. Les produits de ces recherches comprennent des rapports régionaux sur les stimulants de type amphétamine et les nouvelles substances psychoactives en Amérique latine et en Asie du Sud-Est en 2013 et le *Global Synthetic Drugs Assessment* publié en 2014. Les activités de renforcement des capacités en vue de l'identification de drogues de synthèse pour les agents des services de détection et de répression ont été menées principalement en Asie du Sud-Est, alors qu'en Amérique latine, elles étaient essentiellement axées sur l'amélioration des instruments d'étude de l'usage de drogues en collaboration avec la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues.

66. L'ONUDC poursuit ses efforts pour renforcer la capacité analytique des laboratoires d'analyse de drogues afin qu'ils satisfassent aux normes internationalement acceptées en élaborant des manuels et des lignes directrices sur les approches procédurales, les méthodes d'analyse criminalistique et les meilleures pratiques de laboratoires. L'augmentation sensible du nombre de laboratoires d'analyse de drogues nationaux participant à ces exercices coopératifs internationaux, avec la participation actuelle de 165 laboratoires de 57 États

Membres démontre la prise de conscience grandissante des bienfaits du programme et la nécessité d'un tel soutien pour assurer la qualité des résultats des analyses.

VIII. Coopération interinstitutions

67. L'Office a par ailleurs intensifié la coopération et la coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, comme les entités partenaires de l'équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues en tant que menaces pour la sécurité et la stabilité. L'équipe est présidée par l'ONUDC et le Département des affaires politiques du Secrétariat, et comprend le Département des opérations de maintien de la paix, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Banque mondiale, le Département de l'information, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, l'OMS, l'ONUSIDA et le Bureau des affaires de désarmement. Cette équipe doit entretenir des liens étroits avec l'Équipe spéciale pour la réforme du secteur de la sécurité, le Groupe des Nations Unies pour le développement, et le Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit. Elle constitue un forum important qui doit permettre à la famille des Nations Unies de manière large d'adopter une position cohérente sur les questions liées à la criminalité transnationale organisée et aux drogues illicites.

68. L'équipe a formulé des messages clefs relatifs aux drogues et au crime, ainsi que des aide-mémoire sur les politiques en matière de drogues à l'intention des hauts responsables des Nations Unies pour leurs initiatives de communication. Les coordinateurs résidents des Nations Unies devraient également utiliser ces messages lorsqu'ils communiquent avec leurs partenaires au niveau national. Parmi les diverses initiatives conjointes issues du forum de l'équipe spéciale, une feuille de route des manifestations et réunions destinée à aider les États Membres à se préparer pour la session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera au problème mondial de la drogue en 2016 et à y contribuer.

69. Dans le domaine de la santé, l'Office continue à collaborer étroitement avec l'OMS sur les questions liées à la disponibilité des analgésiques et au traitement de la toxicomanie. En tant que président du Comité des organismes coparrainants de l'ONUSIDA, l'ONUDC joue un rôle actif dans la garantie de l'accès à des services de prévention, de traitement et de soins efficaces pour les usagers de drogues par injection, comme énoncé dans le *Guide technique de l'OMS, l'UNODC et l'ONUSIDA destiné aux pays pour la définition des objectifs nationaux pour l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien en matière de VIH/sida*.

70. Dans le domaine de la réduction de l'offre, l'ONUDC a poursuivi sa coopération avec INTERPOL et l'OMD dans le cadre du Projet de communication aéroportuaire en appuyant les équipes aéroportuaires conjointes chargées des interceptions dans les aéroports internationaux prioritaires d'Afrique de l'Ouest, d'Amérique latine et des Caraïbes. Comme indiqué plus haut, le Programme de contrôle des conteneurs, exécuté conjointement avec l'OMD afin d'aider les États

Membres à combattre le trafic illicite de drogues et la criminalité organisée transfrontière, a été étendu au monde entier pendant la période considérée.

IX. Évaluation des progrès réalisés dans l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue

71. Dans sa résolution 68/197, l'Assemblée générale a noté que les conclusions de l'examen de haut niveau de l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action devraient lui être présentées par l'intermédiaire du Conseil économique et social (voir A/69/87-E/2014/80) en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée qui se tiendra en 2016. L'Assemblée a prié la Commission des stupéfiants, en tant qu'organe des Nations Unies responsable au premier chef des questions de contrôle des drogues, de lancer les préparatifs de la session extraordinaire, notamment en transmettant par l'intermédiaire du Conseil économique et social les propositions qu'elle aura faites à ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions à l'appui de ces préparatifs, et qu'elle-même doit examiner à partir de sa soixante-neuvième session.

72. En réponse, comme indiqué ci-dessus, la Commission a adopté la résolution 57/5, intitulée "Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016". Tous les paragraphes de la résolution 57/5, à l'exception du paragraphe 14, doivent être appliqués par la Commission, eu égard au rôle important qu'elle doit jouer dans les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en tant qu'organe directeur central des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre les drogues, invité à tirer le meilleur parti des réunions et rapports auxquels elle a droit pour veiller à ce que les préparatifs de la session extraordinaire de 2016 soient adéquats, inclusifs et efficaces.

73. Dans sa résolution 57/5, la Commission a décidé de présenter, pour examen par l'Assemblée générale, des propositions concernant toutes les questions d'organisation, y compris l'ordre du jour, les dates, les questions de fond devant être couvertes, les conclusions et d'autres questions touchant aux bons préparatifs de la session extraordinaire. Elle a prié, d'une part, l'ONUDC, en tant que principale entité du système des Nations Unies chargée de la lutte contre le problème mondial de la drogue, de fournir des services spécialisés et un appui technique au processus préparatoire, d'autre part, le Secrétariat d'élaborer, avant ou à la reprise de sa cinquante-septième session, pour qu'elle l'examine, un rapport contenant des recommandations sur les préparatifs de cette session extraordinaire, sur ses résultats possibles et sur les questions d'organisation connexes. Elle a en outre recommandé que les organes, entités et institutions spécialisées du système des Nations Unies, les banques multilatérales de développement, les autres organisations internationales concernées, dont l'Organe international de contrôle des stupéfiants, et les organisations régionales contribuent pleinement aux préparatifs qu'elle mène, en particulier en lui présentant, par l'intermédiaire du Directeur exécutif de l'ONUDC, des recommandations spécifiques sur les questions devant être traitées par

l'Assemblée à cette session. Elle a par ailleurs reconnu le rôle important qu'a joué la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales, et le fait que celle-ci doit prendre une part active aux préparatifs de la session extraordinaire et participer sur le fond, effectivement et activement à cette session, et a prié le Président de la Commission d'envisager d'entamer des consultations et de prendre les autres dispositions qui s'imposent à cet égard avec les acteurs concernés.

74. La Commission a immédiatement commencé à appliquer ces dispositions. Dans un premier temps, pour faciliter le processus de consultation plus large avec les entités des Nations Unies, les organisations régionales et internationales et les organisations non gouvernementales, un site Internet a été créé (www.ungass2016.org), l'intention étant de favoriser un dialogue mondial, transparent et inclusif, et d'offrir à la Commission un outil de référence dans ses préparatifs de la session extraordinaire qui se tiendra en 2016. Toutes les entités concernées des Nations Unies, les organisations internationales et régionales ainsi que les organisations non gouvernementales qui participent régulièrement aux travaux de la Commission ont été invitées à envoyer des contributions écrites au Secrétariat afin qu'il les poste sur ce site Web.

75. La première d'une série de réunions intersessions s'est tenue le 10 juin 2014. Tous les États Membres, les entités des Nations Unies, les organisations régionales et internationales et les organisations non gouvernementales ont été invitées et des services de vidéoconférence ont été mis à disposition pour permettre aux participants résidant hors de Vienne de suivre le déroulement des réunions. Un certain nombre de présentations ont été faites sur des questions comme la collecte et l'analyse de données, les moyens de tirer le meilleur parti des travaux des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants (réunions régionales des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues) et le renforcement de la mise en œuvre opérationnelle à travers le monde de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 dans les domaines de la réduction de la demande (prévention et traitement) et de l'offre (détection et répression, et développement alternatif). Chaque présentation était suivie d'une discussion interactive. Une présentation a également été faite par le Président du Comité de Vienne des ONG sur les drogues sur l'implication de la société civile dans les préparatifs pour la session extraordinaire de l'Assemblée en 2016 (toutes les présentations y relatives ont été postées en ligne sur le site Internet de l'ONUDC (www.unodc.org)).

76. D'autres réunions intersessions se tiendront durant le troisième trimestre de l'année, en préparation d'un débat spécial d'une journée sur la session extraordinaire pendant la reprise de la cinquante-septième session de la Commission, le 3 décembre 2014, ainsi que d'un débat spécial sur la session extraordinaire pendant la cinquante-huitième session de la Commission, en mars 2015, conformément à la résolution 57/5 de la Commission.

77. À sa cinquante-septième session, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'approuver un projet de résolution intitulé "Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016", en vue de son adoption par l'Assemblée générale. S'il venait à être adopté, l'Assemblée générale y soulignerait, comme noté dans la résolution 57/5 de la Commission, l'importance de la session extraordinaire de 2016 sur le problème mondial de la drogue, comme une étape décisive dans la marche vers 2019, date

butoir fixée dans la Déclaration politique pour l'examen de l'application; déciderait que sa session extraordinaire de 2016 sur le problème mondial de la drogue sera précédée de préparatifs inclusifs comprenant de vastes consultations consacrées aux questions de fond qui permettront aux organes, entités et institutions spécialisées du système des Nations Unies, aux organisations internationales et régionales concernées, à la société civile et aux autres acteurs concernés de contribuer pleinement à ce processus, conformément aux dispositions pertinentes du règlement intérieur et à la pratique établie; déciderait en outre que la Commission des stupéfiants, en tant qu'organe directeur central des Nations Unies chargé des questions liées à la drogue, dirigera ces préparatifs en réglant toutes les questions d'organisation et de fond sans a priori, et inviterait à cet égard le Président de l'Assemblée générale à soutenir ce processus, à le guider et à y rester associé.

X. Gouvernance et situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

78. À la cinquante-septième session de la Commission des stupéfiants, les États Membres se sont félicités des travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC. Ils ont déclaré attendre avec intérêt de nouveaux débats au sein du groupe de travail, notamment concernant les programmes régionaux et thématiques de l'Office. Au cours de l'année écoulée, le groupe de travail a continué de jouer un rôle important dans la préparation des mesures prises par les organes directeurs de l'Office dans des domaines clefs, notamment concernant les questions stratégiques et budgétaires, le travail dans le cadre des programmes, l'évaluation et le contrôle ainsi que la situation financière de l'Office.

79. La situation financière de l'ONUDC reflétait les tendances suivantes: si les contributions à des fins spéciales ou volontaires réservées n'ont cessé d'augmenter, preuve d'une grande confiance de la part des donateurs, le niveau des contributions à des fins générales et des contributions volontaires non réservées a baissé. Cette tendance s'est poursuivie au cours de l'exercice biennal 2012-2013, avec 602,7 millions de dollars reçues au titre de contributions à des fins spéciales (soit une augmentation de 23,8 % par rapport à l'exercice biennal 2010-2011) et 19,4 millions de dollars au titre de contributions à des fins générales (soit une baisse de 26,5 % par rapport à l'exercice biennal précédent). La baisse constante des ressources de base n'a cessé de mettre à rude épreuve les fonctions de gestion, d'appui et de contrôle.

80. De plus, les fonds actuellement alloués à l'ONUDC représentent moins de 1 % du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Dans sa résolution 68/248 A, l'Assemblée générale a approuvé les ressources du budget ordinaire pour un montant de 43,9 millions de dollars au titre du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale). Le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2014-2015 est de 736,6 millions de dollars, dont 12 % proviennent du budget ordinaire et 648,3 millions de dollars de ressources extrabudgétaires.

81. Conformément aux politiques de recouvrement des coûts mises en place par le Contrôleur, l'Office veille à ce que les fonds destinés aux dépenses d'appui aux

programmes ne soient utilisés que pour financer les activités d'appui indirect, tandis que les coûts des activités d'appui direct seront couverts par les budgets des programmes correspondants. L'objectif est d'aller vers un mécanisme de financement plus prévisible et plus stable, qui pourrait donner lieu à un appel de fonds annuel et à la communication d'informations à un rythme annuel. L'exercice biennal 2014-2015 représente à cet égard une transition, étant donné que les consultations avec les États Membres se poursuivent, dans le but de garantir la transparence, la clarté et un examen interne de la structure des dépenses.

82. L'ONUDC continue de renforcer sa culture de l'évaluation. Les directeurs de projets ont l'obligation de consulter le Groupe de l'évaluation indépendante pour planifier des évaluations, garantir un financement réservé et des rapports de qualité. Le Groupe a mené à terme cinq évaluations stratégiques approfondies et contribué à des évaluations et auto-évaluations de projets conformément aux plans établis par les directeurs de projets. Parmi les autres progrès réalisés, on peut noter la mise en place d'un réseau de coordonnateurs pour la planification, le suivi et l'évaluation aux sièges et dans les bureaux extérieurs, ainsi que l'élaboration d'un outil accessible en ligne pour les évaluations de projets. La politique d'évaluation a encore été mise à jour, conformément aux recommandations des organes de contrôle et en adéquation avec les besoins des États Membres et de l'Organisation.

83. L'Office a veillé activement à ce que l'élaboration de ses programmes de coopération technique s'appuie sur des données probantes et fiables, conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats et compte tenu des recommandations des organes de contrôle et des rapports d'évaluation. Il a continué d'améliorer la gestion axée sur les résultats et d'affiner les systèmes et modèles de communication des résultats, notamment par l'intermédiaire du Comité d'examen du Programme, en présentant des rapports sur les programmes aux États Membres du groupe de travail chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

XI. Recommandations

84. Il est recommandé que l'Assemblée générale envisage de prendre les mesures suivantes:

a) Prier instamment les États Membres qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer aux conventions relatives au contrôle des drogues, et tous les États d'appliquer pleinement l'ensemble des dispositions de ces conventions, conformément aux résolutions pertinentes de la Commission des stupéfiants, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale;

b) Prier instamment les États Membres de prendre les mesures nécessaires pour donner effet aux dispositions et atteindre les buts et objectifs énoncés dans la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et la Déclaration ministérielle commune du débat de haut niveau de 2014;

c) Prier instamment les États Membres de continuer à coopérer activement avec l'Organe international de contrôle des stupéfiants dans l'exercice de son mandat;

Réduction de la demande et mesures connexes

d) Encourager les États Membres à considérer les troubles liés à l'usage de substances comme des problèmes médicaux et de santé publique et à promouvoir des activités de prévention fondées sur des données scientifiques, telles que les Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues, comme moyen le plus efficace de lutter contre le problème des troubles liés à l'usage de substances;

e) Engager les États Membres à améliorer les capacités des systèmes de soins de santé afin de fournir, à tous les niveaux, sur la base de données scientifiquement validées, des services de prévention et de traitement de troubles liés à l'usage de substances et décourager le recours à des sanctions pénales pour lutter contre ces troubles;

f) Prier instamment les États Membres de promouvoir des mesures permettant de garantir la disponibilité et l'accessibilité des drogues placées sous contrôle international pour les besoins médicaux et scientifiques, en particulier pour le soulagement de la douleur et les soins palliatifs;

g) Inviter les États Membres à garantir la mise en place de cadres législatifs nationaux et à veiller à ce que les services de prévention, de traitement et de soins du VIH recommandés par les Nations Unies pour les usagers de drogues par injection et les personnes incarcérées ou placées dans d'autres structures fermées puissent être assurés;

Réduction de l'offre et mesures connexes

h) Engager les États Membres à encourager leurs services de détection et de répression et leurs services de poursuite à coopérer avec leurs homologues étrangers dans les enquêtes, arrestations et poursuites à l'encontre d'organisations criminelles transnationales, y compris les réseaux de trafic de drogues;

i) Encourager les États Membres à réviser leur législation nationale pour veiller à ce que leurs services antidrogue aient les moyens de relever les nouveaux défis que posent les préprécurseurs, les produits chimiques licites non placés sous contrôle et l'apparition de nouvelles substances psychoactives fournies par les trafiquants de drogues;

j) Encourager les États Membres à promouvoir l'utilisation des principes directeurs internationaux sur le développement alternatif et à soutenir le développement de programmes de développement alternatif, notamment en assouplissant les conditions d'accès aux marchés pour les produits qui en sont issus afin de contribuer à la génération de revenus légitimes, sur le long terme, pour les petites collectivités agricoles;

k) Encourager les États Membres à concevoir des programmes de développement alternatif conformes aux Principes directeurs internationaux sur le développement alternatif, afin de parvenir tant à une réduction des

cultures illicites qu'à une amélioration des conditions économiques et sociales dans les zones visées;

Lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire

l) Encourager les États Membres à veiller à ce que leurs cadres législatifs nationaux soient adaptés, afin de permettre une coopération judiciaire appropriée et d'incriminer le blanchiment de l'argent provenant du trafic de drogues, du détournement de précurseurs et d'autres infractions graves de nature transnationale;

m) Prier instamment les États Membres d'appliquer et de faire respecter pleinement les cadres juridiques et réglementaires afin de prévenir le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites, en confisquant et en recouvrant les avoirs illicites conformément aux conventions des Nations Unies et aux normes internationalement acceptées;

n) Prier les États Membres de renforcer les régimes financiers et réglementaires applicables aux banques et autres institutions financières, ainsi qu'à certaines entreprises non financières et organisations professionnelles;

Collecte de données et recherche

o) Prier instamment les États Membres de présenter à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, régulièrement et en temps voulu, des données et des informations relatives aux tendances en matière de drogues illicites, par le biais des outils de collecte de données prévus à cet effet, notamment le questionnaire destiné aux rapports annuels et les rapports sur les cas particuliers de saisies de drogue;

p) Prier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer à fournir une assistance technique, à leur demande, aux États Membres ne disposant pas de la capacité de collecter des données et des informations exactes, fiables et comparables sur la production, le trafic et l'usage de drogues illicites ainsi que les risques qu'ils présentent, en vue d'accroître leur capacité à fournir des informations par le biais des outils de collecte de données prévus à cet effet, et prier instamment les États Membres de soutenir l'Office dans cette entreprise;

q) Prier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer de collaborer avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux à la surveillance de la composition, de la production, de la distribution des nouvelles substances psychoactives et ainsi que des pratiques de consommations y relatives, et d'encourager les États Membres à mettre en commun les données et informations pertinentes sur les pratiques de consommation, les risques pour la santé publique, les données criminalistiques et la réglementation des nouvelles substances psychoactives à l'aide du système d'alerte précoce sur les nouvelles substances psychoactives accessible sur Internet.

Gouvernance et situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

r) Encourager les États Membres à continuer de participer activement au groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

s) Prier instamment les États Membres de continuer de construire une culture de gestion axée sur les résultats, de responsabilité et d'évaluation, d'établir des rapports de programmes axés sur les résultats et de s'assurer que les leçons tirées de l'exécution des projets de coopération technique servent à l'élaboration de nouveaux programmes, et encourager l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à faire de même;

t) Prier instamment les États Membres de répondre de toute urgence à la nécessité de doter l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de ressources adéquates, prévisibles et stables, y compris de ressources supplémentaires au titre de son budget ordinaire, afin qu'il puisse s'acquitter de ses mandats de manière pérenne, et de lui apporter les contributions volontaires nécessaires, de préférence des financements sans affectation particulière ou des financements à des fins génériques;

Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016

u) Encourager les États Membres à participer activement aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, et encourager toutes les parties prenantes à soutenir la Commission des stupéfiants, en tant qu'organe directeur central des Nations Unies chargé des questions liées à la drogue, dans le rôle essentiel qu'elle doit jouer dans les préparatifs de la session extraordinaire.